

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidences

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*Mme Sophie Thiébaud
Arrondissement Le Sud-Ouest*

Membres

*M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Achimsic –
Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 14 juin 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE212085001

Accorder un contrat à la firme La Compagnie Keleny Company (Keleny inc.), pour la période du 17 juin 2021 au 16 juin 2023, pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal pour la somme totale de 1 827 665,60\$, taxes incluses, avec une option d'une année de prolongation pour chacun des deux (2) lots - Appel d'offres public 21-18365 - (1 seul soumissionnaire).

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Stéphanie Espach pour
Julie Demers
Secrétaires recherchistes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE212085001

Accorder un contrat à la firme La Compagnie Keleny Company (Keleny inc.), pour la période du 17 juin 2021 au 16 juin 2023, pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal pour la somme totale de 1 827 665,60\$, taxes incluses, avec une option d'une année de prolongation pour chacun des deux (2) lots - Appel d'offres public 21-18365 - (1 seul soumissionnaire).

À sa séance du 26 mai 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel il existe :*
 - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres (Lot 2);*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Lot 2).*

Le 2 juin 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des affaires juridiques ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la Cour municipale de la Ville de Montréal pour deux ans, soit jusqu'en 2023, avec une option de prolongation d'un an.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué qu'à l'instar de tout tribunal au Québec et au Canada, la Cour municipale a l'obligation constitutionnelle de fournir aux parties qui le requièrent des services d'interprète pouvant traduire les témoignages rendus. Ces services d'interprétariat sont hautement spécialisés. Il a également été porté à l'attention de la Commission que la charge de travail exceptionnelle des équipes en raison de la pandémie de COVID-19 a retardé le

processus actuel d'attribution, puisque la dernière entente avec la firme Keleny inc. est échue depuis le 19 septembre 2020. Le Service a néanmoins mentionné que la firme a maintenu ses services d'interprètes à la Cour municipale depuis cette date, suivant la tarification de l'entente échue.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 37 jours. Parmi les 3 preneurs du cahier des charges, un seul a déposé une soumission qui a été jugée conforme. L'adjudicataire en est à son quatrième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Les Commissaires ont demandé des précisions et clarifications, entre autres, sur les raisons permettant d'expliquer le choix de scinder en deux lots le contrat; sur les efforts déployés par le Service pour comprendre les motifs de désistement des deux autres preneurs du cahier des charges et sur les obligations de la Cour municipale de fournir des interprètes. Il est à noter que le Service a déposé séance tenante deux tableaux avec des statistiques permettant d'illustrer la réalité unique de la Cour municipale avec des besoins en services d'interprètes judiciaires pour une soixantaine de langues, en raison de la diversité culturelle distinctive de Montréal.

Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission. La Commission constate que des efforts pour stimuler davantage la concurrence ont été menés par le Service avec notamment un appel d'offres en deux lots qui constitue une première pour ce type de contrats (l'un pour les services de base et l'autre pour les services sur demande et urgents); toutefois la firme Kenely inc. demeure la seule firme au Québec spécialisée en matière judiciaire, dont le modèle d'affaires répond à l'envergure des besoins de la Cour municipale. La Commission déplore, par ailleurs, que les deux preneurs n'ayant pas soumis, n'ont pas fourni de motifs à leur désistement. Ces informations auraient permis d'alimenter la réflexion actuelle du Service pour identifier les moyens de répondre de façon plus agile à la réalité opérationnelle de la Cour municipale montréalaise, qui est unique au Québec. La Commission encourage le Service à poursuivre sa réflexion en ce sens, à la lumière du monopole exercé par l'adjudicataire.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des affaires juridiques pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel il existe :*
 - o *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres (Lot 2);*
 - o *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Lot 2);*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE212085001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.